

question romaine. Les agences officieuses qui se chargent de renseigner la presse française disent que " les Nonces ont reçu de la secrétairerie d'Etat une circulaire leur prescrivant de répondre avec la plus grande circonspection, s'ils sont interrogés sur les idées et les intentions du Pape en ce qui concerne la conciliation entre l'Italie et la Papauté.

" Cette circulaire déclare que Léon XIII s'en tiendra à son allocution consistoriale du 23 mai et ne fera jamais le premier pas vers l'Italie, parce que c'est à elle à formuler les bases d'une entente.

" Il n'est pas question, dans ce document, d'une résolution prise par le Pape de ne jamais renoncer à son droit de souveraineté temporelle sur Rome. "

Nous n'avons pas qualité pour connaître et exposer les termes de la note de Son Eminence le Cardinal secrétaire d'Etat. Nous devons dire seulement que ce grave document, loin de passer sous silence la question du pouvoir temporel, comme semblent le dire les journaux, parle de l'absolue nécessité de ce pouvoir, pour assurer l'indépendance du Saint-Siège.

**La rose d'or.**—Le Saint-Père continue d'envoyer, chaque année, la rose d'or à une princesse ayant bien mérité de l'Eglise et du Saint-Siège. On annonce que Sa Sainteté a décidé de la faire remettre à Miss Cadwell, de Washington, qui a donné 300,000 dollars (1,500,000 fr.) à la nouvelle Université catholique d'Amérique.

---

### **Le nonce apostolique au jubilé de la reine Victoria.**

On écrit de Londres :

" Quelques jours avant la grande fête du jubilé, le *Morning Post* annonçait avec indignation que trois cents pairs et autres personnages appartenant à la religion catholique romaine avaient envoyé au lord-chambellan les cartes d'entrée qui leur avaient été distribuées pour la cérémonie dans l'abbaye de Westminster, et ce journal flétrissait vigoureusement le manque de " loyalisme " de nos coreligionnaires.

" Le fait était vrai, croyons-nous, en ce qui concernait les députés irlandais ; mais leur conduite en cette circonstance n'avait point eu pour mobile des motifs religieux. Quant aux autres personnes, l'accusation n'était pas fondée. Le cardinal Manning n'eut pas de peine à établir que les catholiques ne peuvent s'unir dans la prière qu'avec ceux de leur foi ; mais comme preuve que, sous le rapport de la fidélité et de l'affection envers le Trône, ils ne le cèdent en rien à leurs compatriotes protestants, Son Eminence annonça qu'à l'heure même où ceux-ci s'assembleraient